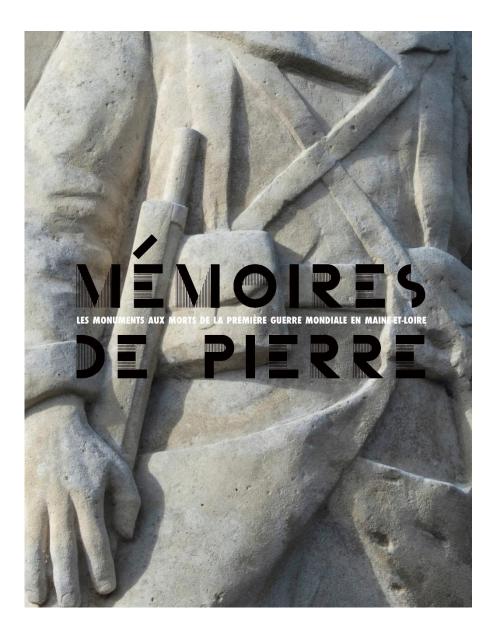


Dossier de presse

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE



En présence des auteurs

Lundi 5 novembre 2018 à 17 h 30

Salle des fêtes de la Préfecture de Maine-et-Loire Place Michel Debré à Angers



MEMOIRES DE PIERRE

LES MONUMENTS AUX MORTS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE EN MAINE-ET-LOIRE



Dans le cadre de la commémoration du **Centenaire de la Première Guerre mondiale**, les Archives départementales de Maine-et-Loire ont souhaité évoquer, par l'histoire et en images, les **400 monuments** qui témoignent encore aujourd'hui, en tous lieux du département, de l'ampleur du sacrifice consenti par le pays tout entier.

En Anjou, **90 000 hommes sont partis**, et 20 000 d'entre eux ont perdu la vie. 20 000 autres sont revenus, blessés moralement ou physiquement. Tous devaient rester à jamais marqués par ces années terribles.

Déjà, en 1998, une première étude des monuments avait été initiée par une équipe bénévole de **l'université angevine du temps libre** (ECA3 – Échanges culturels angevins)

Suivant leurs traces, une réunion de chercheurs, sous l'égide des Archives départementales, a composé cet ouvrage qui aborde aussi bien les conditions d'érection des monuments, que leurs aspects artistiques ou symboliques, ainsi que leur signification mémorielle. Un catalogue des monuments, appuyé sur une campagne photographique exhaustive, est présenté en référence.

Ces monuments sont notre héritage. Ce beau livre en témoigne, et invite à les regarder non comme des traces du passé, mais comme des symboles d'une liberté toujours à défendre.

En vente aux Archives départementales de Maine-et-Loire (106, rue de Frémur, Angers) et chez les libraires **26 euros**

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Avant-propos, Christian Gillet

Introduction, Alain Jacobzone

Honorer les morts

La question mémorielle, Jean-Pierre Bois

L'hommage public, Alain Jacobzone

Édifier le monument

Le cadre réglementaire et administratif, Alain Jacobzone

Le financement, Jean Chevalier

Le choix du maître d'œuvre, Jean Chevalier

L'emplacement, Pascal Tellier

Formes et artistes

Les grands types de monuments, Jean-Luc Marais

Les sculpteurs, Étienne Vacquet

Le monument de la ville d'Angers, Sophie Weygand

Le monument de la ville de Cholet, Thierry Pineau

Le monument de la ville de Saumur, Véronique Flandrin

Hors de l'espace public

Les monuments aux morts dans les églises, Étienne Vacquet

« Jeanne d'Arc », un monument aux morts sonore, Thierry Buron

Les monuments aux morts dans les institutions éducatives, Jean-Luc Marais

Inaugurer le monument

Les cérémonies d'inauguration, Jacques Le Naourès

Faire vivre la mémoire

La postérité des monuments aux morts, Pascal Tellier

Monuments aux morts et citoyenneté, Sylvère Vesnier

Catalogue et annexes

Catalogue des monuments aux morts

Sources

Aperçu bibliographique

Crédits littéraires

Crédits photographiques

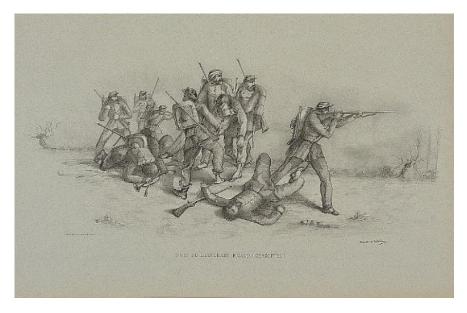
UNE HISTOIRE DES MONUMENTS AUX MORTS

HONORER LES MORTS

La question mémorielle

Enregistrer le nom de ceux qui sont morts à la guerre, entretenir leur souvenir, magnifier leur mémoire reste pendant longtemps une pratique réservée aux seuls officiers supérieurs. Les morts aux combats n'apparaissent que dans les contrôles des régiments, sous la forme d'une brève mention administrative. Rares sont donc les monuments mémoriels antérieurs à la Révolution.

Sous la Première République et l'Empire, les soldats tués à la guerre sont rapidement enterrés dans des fosses collectives sur le lieu même des combats. En 1800, Lucien Bonaparte envisage d'inscrire sur des colonnes départementales, élevées « à la mémoire des braves du département morts



Le lieutenant Edgard Rigaud, à la tête d'une section de la 2e compagnie du 1er bataillon du 29e régiment de mobiles de Maine-et-Loire, mortellement blessé à la bataille de Cercottes le 4 décembre 1870.

pour la défense de la patrie et de la liberté », les noms de «tous les militaires domiciliés dans les départements qui, après s'être distingués par des actions d'éclat, seraient morts sur le champ de bataille ». Ce projet n'a jamais été mis en œuvre.

Il faut attendre la fin de la guerre franco-allemande de 1870-1871 pour que des monuments aux morts s'introduisent dans le paysage des communes de France. 23 monuments sont élevés en Maine-et-Loire pour exalter à la fois la Victoire et la double patrie : la commune natale et la France.

Dans le contexte des années 1870-1914, ces premiers monuments sont une réponse de la France vaincue au vainqueur. Le culte des morts nourrit le nationalisme. Ainsi se prépare la mobilisation des esprits et des corps de ceux-là mêmes dont les noms, vingt à trente ans plus tard, sont gravés sur les presque trente-six mille monuments aux morts de la Grande Guerre en France.

L'hommage public

L'idée d'élever des monuments aux morts n'attend pas l'armistice du 11 novembre 1918. Des initiatives nationales sont prises très tôt et certaines communes pensent déjà à édifier un monument dès 1914 et 1915. À Douéla-Fontaine, par exemple, la construction du monument aux morts est décidée dès 1916.



Tableau commémoratif « 1914-1918, En mémoire de la Grande Guerre », au nom d'Henri Guillemet, sergent aux 125e RI et 90e RI, accompagné de la médaille Inter-Alliées de la Victoire et de la médaille commémorative 1914-1918. Collection particulière.

Les familles des soldats de La Chapelle-du-Genêt, morts pour la France, demandent l'inscription de leurs noms sur le monument aux morts « qui doit être porteur d'un christ ». Lettre au sous-préfet de Cholet datée du 2 janvier 1921. Archives départementales de Maine-et-Loire, série O.

La Chaquella du Gonde, a Monvier 1925

A Mensieur le Sons Bastet de Chrolit.

Les consequées, venera, passes y mires, pines, males, presenta les plus proviets des destinats, actifettement vivorides, des 30 Toldats, de la Chapeth-du-fernit, monté pour la Travere, c'il dissous destinats, ont l'honneur des déclares que les distinct que les nomes en la leur monarie, fils partie en revouve des déclares que l'étable que les nomes en leur monaries dons de les la parties de la partie de la

L'hommage aux soldats reste d'abord privé dans la majorité des cas. Avec la prolongation inattendue du conflit et l'allongement de la liste des morts, les autorités ne souhaitent pas en effet attirer l'attention de manière démesurée sur le caractère incroyablement meurtrier de cette guerre. L'objectif consiste à maintenir avant tout le moral des civils afin qu'ils assument leur part de l'effort de guerre. Ainsi, c'est d'abord l'hommage aux soldats qui combattent, aux héros bien vivants qui se dressent contre l'ennemi qui est mis en avant.

Si les Angevins ont conscience des ravages de la guerre, c'est surtout par le biais individuel des annonces aux familles.

Bien que personnelles, ces annonces ont un effet collectif qu'il convient de ne pas amplifier par un hommage public, difficile à mettre en œuvre avant que tous les sacrifices ne se trouvent en quelque sorte justifiés par la victoire.

Au lendemain de l'armistice, il faut simultanément glorifier la Victoire de 1918, promouvoir la paix de 1919 et veiller, en Anjou comme ailleurs, à la remise en marche du pays. Les monuments aux morts répondent à ces trois enjeux à la fois.

ÉDIFIER LE MONUMENT

Un cadre réglementaire

Malgré les difficultés financières, les Angevins souhaitent rapidement honorer la mémoire des soldats en construisant des monuments au plus près des citoyens.

La décision du lieu d'implantation, des symboles retenus ou des textes portés sur le monument peuvent faire débat et sont très encadrés. L'ordonnance du 10 juillet 1816 stipule « qu'aucune institution civile ou militaire ne sera autorisée à décerner une distinction, un hommage public sans une autorisation du roi » et la loi de 1905 proscrit tout signe religieux dans l'espace public sauf dans les églises, les cimetières, les monuments funéraires et les musées. Les textes se multiplient après 1918 et précisent les conditions d'érection des monuments aux morts. La mise en œuvre des projets est rapide (principalement entre 1919 et 1921) avec notamment 157 projets communaux en 1920.

La neutralité religieuse de l'espace public reste une question sensible qui peut occasionner des frictions entre l'échelon préfectoral et communal. Si les litiges sont fréquents, l'administration préfectorale fait souvent preuve de modération.

Le financement du projet

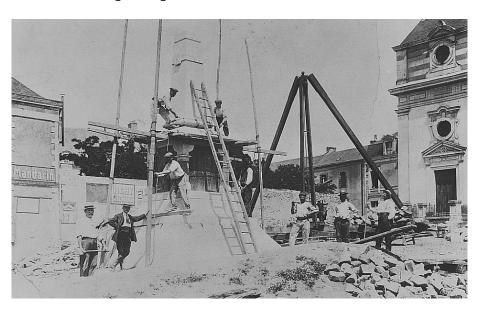
Le coût réel d'un monument dépend de multiples facteurs. Avec près de 3 millions de francs engagés pour les 312 communes angevines, plus des trois quarts des communes dépensent entre 3 F et 12 F par habitant. Trois modes de financement sont possibles. La souscription publique est la plus fréquente. Sous la responsabilité du maire, une collecte est organisée auprès des habitants qui, en fonction de leurs ressources, donnent une somme d'argent ou proposent des services en nature.

Chaque commune peut aussi disposer de son budget propre quitte à augmenter les impôts ou mobiliser des ressources exceptionnelles comme l'emprunt ou la vente de biens immobiliers.

L'État, enfin, prévoit des subventions dont les conditions d'attribution ne sont connues que le 15 septembre 1920. La complexité de cette procédure administrative décourage de nombreuses communes qui finalement ne déposent pas de demandes financières.

L'emplacement, un choix important

Le monument concerne toute la population et se doit d'être placé à la vue de tous. Dans un département fortement marqué par le catholicisme, l'aspect funéraire domine. L'emplacement le plus répandu est donc le cimetière, qui permet aussi l'apposition d'emblèmes religieux. Vient ensuite l'emplacement public (place, jardin, rues, carrefour, etc.) dans lequel, en revanche, tout signe religieux est formellement interdit.



Travaux de construction du monument aux morts de Segré devant l'église de la Madeleine, en 1923. Collection particulière

Même si, dans la majorité des communes, c'est le maire lui-même qui propose l'emplacement, l'avis des familles, des administrés et des membres du conseil municipal est parfois recueilli ; la priorité restant d'ériger le monument au plus vite.

La construction

Les intervenants sont multiples (architecte, statuaire, sculpteur, etc.) et certains constructeurs, comme l'atelier Rouillard d'Angers, s'appuient sur leur proximité géographique pour convaincre les décideurs. L'adjudication peut se faire sur la base d'un concours ou d'un marché de gré à gré, et le

choix définitif du constructeur et du modèle de monument revient au maire. Des litiges émergent parfois lors des renégociations financières, inhérentes à l'évolution des coûts des matériaux.

CLASSIFIER LES MONUMENTS

Des monuments publics

Une classification des 397 monuments aux morts érigés en Maine-et-Loire est possible d'après les critères définis par Antoine Prost : lieu, textes gravés, symboles, figures et architecture générale du monument. Mais, dans bien des cas, ces éléments ne convergent pas et rendent l'analyse plus complexe pour dégager une typologie.

Certains monuments peuvent être classés suivant des catégories politiques (monuments civiques, patriotiques ou nationalistes), alors que de nombreux autres monuments utilisent des références chrétiennes et peuvent être répartis entre monuments patriotiques conservateurs, monuments patriotiques chrétiens ou monuments d'inspiration chrétienne. Quelques monuments, enfin, n'entrent dans aucune de ces catégories et évoquent les victimes et la douleur des survivants.

Parmi les fondeurs, les statuaires et les sculpteurs appelés à réaliser ces monuments, les ateliers Rouillard d'Angers occupent une place prépondérante. Les artistes sollicités ont été formés à Paris et auprès d'artistes de renom.

Les œuvres sont majoritairement marquées d'un réalisme retenu et d'une esthétique réconfortante. La référence à l'Antiquité, notamment à travers le motif de la Victoire, est très répandue. La statuaire baroque, funéraire ou monumentale influence également nombreuses constructions, tout comme la mouvance symboliste qui caractérise plusieurs monuments d'Henri Karcher. En écho au mouvement art déco, des artistes comme Alfred Benon à Bagneux ou Georges Chesneau à Saint-Florent-le-Vieil oscillent entre composition académique et dramatisation originale des personnages.

Les principales villes du département font confiance à des sculpteurs confirmés et reconnus, capables de créer des œuvres massives. Angers s'associe au Département pour ériger un monument commun créé par Jules Desbois. Cholet retient Charles Maillard pour un ample monument et Saumur fait appel à Paul Roussel.

Des monuments privés

Dans toutes ses composantes, la société s'empare de l'hommage aux morts (écoles, associations sportives, Église) et est ainsi à l'initiative de plusieurs types de mémoriaux privés prenant la forme de plaques nominatives, de statuaire, de vitrail ou encore de peinture murale. Monument atypique et sonore, une cloche de l'église Saint-Martin à la Chapelle-sur-Oudon porte par exemple l'identité des 40 soldats morts de la commune.



Monument aux morts d'Allonnes



Extraits du catalogue de la maison Rouillard, sculpteur-statuaire, 40 rue de Bel-Air à Angers, Fournisseur d'une quarantaine de monuments aux morts dans le département. Fonds Bouriché et Rouillard.

Arch. Mun. Angers, 98 J 25 et 98 J 26.



Monument aux morts de l'école des Arts et Métiers d'Angers

Dans les institutions éducatives, le personnel et les associations d'anciens élèves souhaitent perpétuer le souvenir camarades morts, l'inauguration du mémorial est alors l'occasion de resserrer les liens. Entre 1919 et 1922, des plaques nominatives ou des médailles de bronze sont posées à l'intérieur des établissements scolaires rappelant le nom des élèves ou instituteurs morts pour la France. Certains établissements intègrent dans leurs mémoriaux des éléments de sculpture réalisés par des sculpteurs angevins comme Charles Maillard ou Henri Karcher à l'école des Arts et métiers d'Angers.

FAIRE VIVRE LA MÉMOIRE

Les cérémonies d'inauguration

Les inaugurations constituent un temps fort de la vie communale. Elles se succèdent de 1919 à 1921 et rassemblent la population en nombre autour des personnalités civiles, militaires et religieuses dans des cérémonies dont l'organisation est assurée par le maire.



Vétérans de la guerre de 1870, section de Bouchemaine, présents dans le cortège le jour de l'inauguration du monument aux morts d'Épiré, le 31 octobre 1920. Archives départementales de Maine-et-Loire, 6 Fi 11764.

Parcourant les rues décorées pour l'occasion, le cortège se rend à l'église ou au monument aux morts devant lequel les autorités prennent la parole. Le maire remet alors solennellement le monument aux habitants et laisse la parole aux représentants des combattants, aux autres élus et représentants de l'État.

Dans le silence éprouvant de la foule, l'appel des morts permet d'évoquer le nom de chacun des valeureux soldats. En fin de cérémonie, des décorations sont remises aux anciens poilus et aux familles endeuillées, en souvenir des pères, frères ou maris disparus.

La postérité des monuments aux morts

Pendant l'Occupation, les Allemands cherchent à détruire les symboles portant atteinte à leur histoire. Le 10 novembre 1940, ils interdisent toute manifestation susceptible de commémorer l'armistice et organisent une surveillance accrue des monuments aux morts.



Les nouvelles autorités déposent une gerbe au monument aux morts de Cholet le 1^{er} septembre 1944. Collection particulière.

À la Libération, des cortèges sont organisés aux monuments aux morts pour y déposer des gerbes à la mémoire des soldats de la Grande Guerre et des combattants de 1939-1940. En janvier 1945, le général de Gaulle, en visite officielle à Angers, s'incline à son tour devant le monument de Jules Desbois. À la différence de la Grande Guerre, il n'y a pas de monuments spécifiques érigés suite à la Seconde Guerre mondiale, et de simples plaques sont souvent ajoutées au pied du monument de 1914-1918, avec l'inscription « 1939-1945 ».

Certains monuments seront parfois déplacés au cours du temps, du fait de l'évolution de la circulation ou pour faciliter l'organisation des cérémonies. Ces dernières années, la construction de nouveaux monuments est même privilégiée pour accueillir les manifestations patriotiques dans des lieux plus centraux et plus vastes.

Monuments aux morts et citoyenneté

Présents presque partout, les monuments aux morts demeurent avant tout des lieux de mémoire et d'expression civique. Le protocole de commémoration obéit à un schéma immuable. Le cortège s'ébranle avec les anciens combattants, les porte-drapeaux, les élus et les autorités militaires. Le lever des couleurs et les discours des personnalités précèdent le dépôt de gerbes et la sonnerie « aux Morts » qui annonce une minute de silence durant laquelle les drapeaux s'inclinent. Enfin, l'hymne national clôt la cérémonie.

Pratiquement toutes les familles françaises ont été endeuillées et les monuments ont une vertu éducative pour les générations futures. En 2012 une loi rend obligatoire l'inscription des morts pour la France, quel que soit le conflit, sur le monument de la commune de naissance ou de résidence.

Bien qu'il perde peu à peu de sa force émotionnelle et se fonde dans le paysage urbain jusqu'à en devenir invisible, le monument aux morts reste un trait d'union entre les générations pour pouvoir manifester leur unité et célébrer leur liberté.



Cérémonie du 8 mai 2018 à Durtal. Discours de M^{me} Corinne Bobet, maire de la commune.

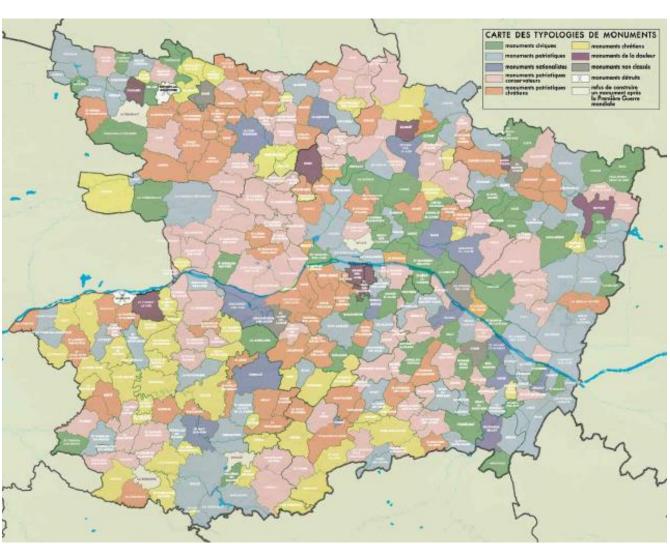
CATALOGUE DES MONUMENTS AUX MORTS

Un répertoire, revu et corrigé par rapport à l'édition de 1998, présente les monuments aux morts de chacune des 380 communes de Maine-et-Loire, classées par ordre alphabétique telles qu'elles existaient au début des années 1920. La photographie de l'état actuel du monument est accompagnée d'une fiche signalétique qui en décrit les principales caractéristiques.



UNE CARTOGRAPHIE INÉDITE

L'analyse des monuments a permis de dresser une carte inédite où des zones homogènes se dessinent qui ne peuvent être sans rapport avec les structures culturelles. Deux courants sont en action. Le courant républicain et patriotiques (plages bleues) s'impose là où il n'est pas en compétition avec le courant catholique intégral. Les monuments patriotiques et nationalistes du Saumurois s'imposent dans une région religieusement froide depuis au moins un siècle. Le courant catholique intégral et la quasiunanimité de la pratique religieuse s'affirment depuis la Révolution dans les cantons de Montrevault, Champtoceaux, Saint-Florent, Beaupréau, Chemillé, partie de Vihiers ainsi qu'une partie du canton de Segré. Les monuments sont patriotiques-chrétiens et chrétiens (plages oranges et jaunes). Cet attachement religieux est moins fort dans la zone de Cholet, ainsi que dans le canton de Pouancé, et nous trouvons là une plus grande diversité de monuments. La zone politiquement conservatrice mais religieusement plus tiède qui s'étend du canton de Châteauneuf au canton de Saint-Georges est nettement repérable sur la carte (plages roses). L'ouest du Baugeois, plus divers sur le plan religieux, l'est aussi dans le choix des monuments. Ces choix sont conformes aux traditions locales. Les vieux clivages sont encore là, mais tous se retrouvent au coude à coude pour célébrer les héros.



COMITÉ SCIENTIFIQUE ET ÉDITORIAL

Ouvrage réalisé sous l'égide du Département de Maine-et-Loire par les Archives départementales, sous la direction d'Élisabeth Verry avec Jean Chevalier et Pascal Tellier.

Jean-Pierre BOIS, docteur en histoire, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Nantes

Thierry BURON, attaché principal de conservation du patrimoine, chargé d'études à la conservation départementale du patrimoine de Maine-et-Loire

Jean CHEVALIER, docteur en histoire, attaché de conservation du patrimoine, chef du service des publics aux Archives départementales de Maine-et-Loire

Véronique FLANDRIN, attaché de conservation du patrimoine, chef du service des archives communales de Saumur

Alain JACOBZONE, agrégé d'histoire, enseignant honoraire d'histoire et géographie

Jacques LE NAOURÈS, attaché principal de conservation du patrimoine, responsable des fonds modernes aux Archives de Maine-et-Loire

Jean-Luc MARAIS, agrégé d'histoire, docteur en histoire, maître de conférences honoraire d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers

Thierry PINEAU, conservateur du patrimoine, chef du service des archives communales et communautaires de Cholet

Pascal TELLIER, attaché principal de conservation du patrimoine, chargé des fonds iconographiques aux Archives départementales de Maine-et-Loire

Étienne VACQUET, docteur en histoire de l'art, conservateur du patrimoine, conservateur délégué des antiquités et objets d'art à la conservation départementale du patrimoine de Maine-et-Loire

Sylvère VESNIER, directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de Maine-et-Loire

Sophie WEYGAND, docteur en histoire de l'art, conservateur en chef du patrimoine, directeur des musées de Morlaix

Élisabeth VERRY, archiviste-paléographe, conservateur général du Patrimoine, directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire

Avec l'apport du travail de recherche réalisé en 1998 par les membres de l'Université angevine du Temps Libre, sous la direction de Georges Bodet (†).

Avec le concours de :

Chantal BORDEAU, bibliothécaire principal, responsable des fonds d'imprimés et de périodiques aux Archives départementales de Maine-et-Loire

Coordination: Loraine HOUILLOT

Photographie : Éric JABOL, Bruno ROUSSEAU, avec la participation de Daniel

GARANDEAU

Composition et graphisme : Laurent GENDRE

Impression: SETIG-ABELIA

Caractéristiques de l'ouvrage : Format 22 x 29 cm à la française 344 pages 675 illustrations



Construction du monument aux morts de Saint-Florent-le-Vieil. Archives dép. de Maine-et-Loire, 4 Fi 911

Contact presse

Jean Chevalier

Jean.chevalier@maine-et-loire.fr

06 77 44 44 66















